

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas siège en séance extraordinaire ce 25 mai 2021, à 19h00, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **RÉSOLUTION No 144-2021**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé subséquemment par les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1113-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020, 1272-2020, 1308-2020, 1351-2020, 1418-2020, 1420-2020, 1-2021, 3-2021, 31-2021, 59-2021, 89-2021, 103-2021, 124-2021, 141-2021, 176-2021, 204-2021, 243-2021, 291-2021, 489-2021, 525-2021, 555-2021, 570-2021, 596-2021, 623-2021 et 660-2021, et ce, jusqu'au 21 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 679-2021 du 19 mai 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours, soit jusqu'au 28 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la direction générale que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil délibèrent et votent à la séance à voix haute par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la direction générale puissent y participer par visioconférence. L'enregistrement audio des délibérations et des prises de décision sera publié sur le site internet de la Municipalité, tel qu'exigé par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 du Gouvernement.

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021**

La séance est ouverte à 19h00 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu l'avis de convocation mercredi le 19 mai 2021 et tous les membres du conseil municipal présents ont répondu avoir reçu ladite convocation.

### **RÉSOLUTION No 145-2021**

#### **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait lecture de l'avis de convocation.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Avis de motion – Projet de plan d'urbanisme numéro 2021-04
4. Adoption du projet de règlement numéro 2021-04 – Règlement 2021-04 « Plan d'urbanisme »
5. Avis de motion – Projet de règlement de zonage numéro 2021-05
6. Adoption du projet de règlement 2021-05 – Règlement 2021-05 « Règlement de zonage »
7. Avis de motion – Projet de règlement de lotissement numéro 2021-06
8. Adoption du projet de règlement 2021-06 – Règlement 2021-06 « Règlement de lotissement »
9. Avis de motion – Projet de règlement de construction numéro 2021-07
10. Adoption du projet de règlement 2021-07 – Règlement 2021-07 « Règlement de construction »
11. Avis de motion – Projet de règlement relatif aux permis et certificats numéro 2021-08
12. Adoption du projet de règlement 2021-08 – Règlement 2021-08 « Règlement relatif à l'émission des permis et certificats »
13. Avis de motion – Projet de règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2021-09
14. Adoption du projet de règlement 2021-09 – Règlement 2021-09 « Règlement relatif aux dérogations mineures »

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

15. Période de questions

16. Levée de la séance

### **AVIS DE MOTION – PROJET DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2021-04**

Mme Marie Ouellette, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour remplacer le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 5-1992.

Ce projet de plan d'urbanisme s'inscrit dans le cadre d'une révision quinquennale en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (adoption du plan d'urbanisme et des règlements simultanément), ainsi que pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

### **RÉSOLUTION No 146-2021**

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 – RÈGLEMENT 2021-04 « PLAN D'URBANISME »**

**Attendu qu'un** avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

**Attendu qu'une** dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

**Attendu que** la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

**Attendu que** le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1992 ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2021-04 « Plan d'urbanisme ».

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

### AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-05

Mme Agnès Derouin, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour remplacer le règlement de zonage numéro 3-1993.

Ce projet de règlement de zonage est adopté dans le cadre d'une révision quinquennale en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (adoption du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme simultanément), ainsi que pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

### RÉSOLUTION No 147-2021

### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 – RÈGLEMENT 2021-05 « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

**Attendu qu'un** avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

**Attendu qu'une** dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

**Attendu que** la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

**Attendu que** le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2021-05 « Règlement de zonage ».

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière

### AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2021-06

M. Jacques Robitaille, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour remplacer le règlement de lotissement numéro 4-1993.

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

Ce projet de règlement de lotissement s'inscrit dans le cadre d'une révision quinquennale en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (adoption du plan d'urbanisme et des règlements simultanément), ainsi que pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

### RÉSOLUTION No 148-021

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 – RÈGLEMENT 2021-06 « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »**

**Attendu qu'un** avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

**Attendu qu'une** dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

**Attendu que** la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

**Attendu que** le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2021-06 « Règlement de lotissement ».

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière

#### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2021-07**

M. Maurice Marchand, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption pour remplacer le règlement de construction numéro 5-1993.

Ce projet de règlement de construction s'inscrit dans le cadre d'une révision quinquennale en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (adoption du plan d'urbanisme et des règlements simultanément), ainsi que pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents.

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

### RÉSOLUTION No 149-2021

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 – RÈGLEMENT 2021-07 « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »**

**Attendu qu'un** avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

**Attendu qu'une** dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

**Attendu que** la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

**Attendu que** le règlement de construction de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2021-07 « Règlement de construction ».

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière

#### **AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2021-08**

Mme Geneviève Henry, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour remplacer le règlement relatif aux permis et certificats numéro 205.

Ce projet de règlement relatif aux permis et certificats d'urbanisme s'inscrit dans le cadre d'une révision quinquennale en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (adoption du plan d'urbanisme et des règlements simultanément).

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

### RÉSOLUTION No 150-2021

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-08 – RÈGLEMENT 2021-08 « RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS »**

**Attendu qu'un** avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

**Attendu qu'une** dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

**Attendu que** la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

**Attendu que** le règlement relatif aux permis et certificats de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2021-08 « Règlement relatif aux permis et certificats ».

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière

#### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2021-09**

M. André Champagne, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour remplacer le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 6-1993.

Ce projet de règlement relatif aux dérogations mineures s'inscrit dans le cadre d'une révision quinquennale en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (adoption du plan d'urbanisme et des règlements simultanément), ainsi que pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021

### RÉSOLUTION No 151-2021

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09 – RÈGLEMENT 2021-09 « RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES »**

**Attendu qu'un** avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

**Attendu qu'une** dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

**Attendu que** la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

**Attendu que** le règlement relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

**En conséquence**, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement 2021-09 « Règlement relatif aux dérogations mineures »

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)**

### RÉSOLUTION No 152-2021

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h20.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert B.A.A.  
Directrice générale et sec.-trésorière